

Être aidée en droit de la famille en Ontario

QUI
CONTACTER
POUR
OBTENIR
DE L'AIDE

01

Lorsqu'une femme veut se séparer, elle peut être confrontée à plusieurs problèmes juridiques. Voici quelques exemples d'enjeux en droit de la famille :

- > Divorce et séparation
- > Pension alimentaire
- > Partage des biens
- > Maison et logement familiaux
- > Garde des enfants et droits de visite

Ce livret s'adresse aux femmes aux prises avec la violence qui ont besoin de soutien avant d'entreprendre des démarches en droit de la famille devant les tribunaux ontariens.

**Ce livret vous permettra
d'évaluer vos besoins juridiques
et vous guidera vers des
ressources adéquates.**

Pour vérifier que vous avez bien la version la plus récente de ce livret ou pour en commander, rendez-vous au :

www.undroitdefamille.ca

01. Obtenir de l'information juridique en droit de la famille

L'information juridique consiste en des renseignements généraux sur le droit et les procédures devant les tribunaux. Elle vous permet d'acquérir des connaissances de base en droit, y compris en droit de la famille, et de mieux comprendre vos droits et responsabilités. En général, elle est accessible gratuitement.

DOCUMENTATION JURIDIQUE

Pour trouver de la documentation en droit de la famille vous pouvez, par exemple :

- > Consulter des sites Web spécialisés
- > Consulter des documents d'information comme des dépliants ou des livrets
- > Emprunter des livres dans votre bibliothèque municipale

Ressources en ligne

Ministère du Procureur général – Droit de la famille

www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/family

Femmes ontariennes et droit de la famille

www.undroitdefamille.ca

Cliquezjustice.ca – Familles et couples

www.cliquezjustice.ca/familles-et-couples

Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO)

www.cleo.on.ca/fr/resources-and-publications

SERVICES D'INFORMATION JURIDIQUE

En Ontario, des intervenants ou intervenantes peuvent offrir de l'information juridique. Pour ce type de services, certaines restrictions s'appliquent.

Ils ou elles peuvent :

- > Vous expliquer la loi et le fonctionnement des tribunaux
- > Vous permettre de mieux comprendre vos droits et obligations
- > Vous orienter vers d'autres sources d'information et de soutien
- > Répondre à des questions juridiques générales

Ils ou elles ne peuvent pas :

- > Appliquer la loi à votre situation
- > Donner des conseils juridiques
- > Réviser des documents
- > Rédiger des demandes en justice
- > Vous représenter devant les tribunaux
- > Assurer un suivi continu de votre dossier

Services d'information juridique gratuits

Centre d'information juridique d'Ottawa

Service offert en français et en anglais dans toute la province par téléphone ou en personne à Ottawa. Le service est offert dans tous les domaines de droit.

1 844 343-7462

www.centreinfojuridique.ca

Service de référence du Barreau de l'Ontario

Service de référence en ligne et par téléphone. Le Barreau de l'Ontario vous met en relation avec un ou une avocate que vous pourrez consulter gratuitement pendant 30 minutes pour vous aider à déterminer vos droits et options. Il est possible de l'engager par la suite.

1 855 947-5255

<https://lsrs.lsuc.on.ca/lsrs/>

Centre d'information sur le droit de la famille

Service d'information sur des sujets comme la séparation et le divorce, en plus de renseignements sur des services de justice en droit de la famille et des ressources communautaires locales. Contactez la Cour de la famille de votre région pour connaître le centre le plus proche de chez vous.

<https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/family/infoctr.php>

Programme des agents de soutien en droit de la famille

Service d'information juridique et d'accompagnement en Cour de la famille offert par des agents ou agentes de soutien pour les femmes aux prises avec la violence.

1 888 579-2888

https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/ovss/family_court_support_worker_program/

Pour la liste des agents ou agentes de soutien francophones :
www.aocvf.ca/service-juridique

Organismes offrant des services aux femmes aux prises avec la violence

Service d'information juridique et d'accompagnement en Cour de la famille pour les femmes aux prises avec la violence.

Pour trouver la liste des organismes francophones :
www.aocvf.ca/service-juridique

02. Retenir les services d'un ou d'une avocate

Les démarches en droit de la famille peuvent être complexes et longues. Il peut donc être avantageux de recourir aux services d'un ou d'une avocate, qui pourra vous offrir des services juridiques complets, tels que :

- > Répondre à vos questions juridiques
- > Appliquer la loi à votre situation
- > Donner des conseils juridiques
- > Réviser des documents
- > Rédiger des demandes en justice
- > Vous représenter devant les tribunaux
- > Assurer un suivi continu de votre dossier

Par contre, faire appel à un ou une avocate peut coûter cher. Vous pouvez décider de vous représenter vous-même, mais sachez que vous avez aussi d'autres options.

SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES SOMMAIRES

En Ontario, seuls des avocats ou avocates peuvent donner des conseils juridiques. Certains peuvent offrir des conseils juridiques sommaires gratuitement.

Dans le cadre de conseils juridiques sommaires, un ou une avocate peut :

- > Répondre à vos questions juridiques
- > Appliquer la loi à votre situation
- > Donner des conseils juridiques
- > Réviser des documents

En général, il ou elle ne pourra pas :

- > Rédiger des demandes en justice
- > Vous représenter devant les tribunaux
- > Assurer un suivi continu de votre dossier

Conseils juridiques sommaires en droit de la famille gratuits

Aide juridique Ontario – Conseils juridiques en droit de la famille

Service de conseils juridiques sommaires gratuits par téléphone ou en personne. 20 minutes maximum. Destiné aux personnes ayant un problème en droit de la famille. Certaines conditions s'appliquent.

1 800 668-8258
www.legalaid.on.ca/fr

Organismes offrant des services juridiques aux femmes aux prises avec la violence

Service de conseils juridiques sommaires gratuits par téléphone ou par vidéoconférence. 4 heures maximum. Réservé aux femmes aux prises avec la violence qui ont des questions en droit de la famille.

Pour trouver la liste des organismes francophones:
www.aocvf.ca/service-juridique

Aide juridique Ontario

Les personnes admissibles à l'aide juridique peuvent bénéficier des services d'un ou d'une avocate gratuitement ou en faisant une contribution partielle. Pour vérifier si vous êtes admissible, visitez le site www.legalaid.on.ca/fr.

LE MANDAT LIMITÉ

Si vous ne pouvez pas payer la totalité des frais d'avocat ou avocate et si vous n'êtes pas admissible à l'aide juridique, vous pouvez envisager de donner un mandat limité à un ou une avocate. Vous aurez alors un service juridique partiel, qui vous permettra tout de même de bénéficier du savoir et de l'expérience de l'avocat ou avocate.

Il ou elle aura des tâches restreintes et vous aurez des responsabilités importantes.

Voici quelques exemples de mandats limités :

- > Rédiger ou réviser des demandes en justice
- > Évaluer le montant d'une indemnité
- > Analyser la force de la preuve (ensemble de documents et témoignages qui justifie votre demande)

Répertoire d'avocats

Plusieurs sites web peuvent vous aider à trouver un ou une avocate.

Association des juristes d'expression française de l'Ontario

www.ajefo.ca/juristes/repertoire-des-membres

Aide juridique Ontario

www.legalaid.on.ca/fr/getting/findingalawyer.asp

Avocats et avocates de l'Ontario

<http://www2.lsuc.on.ca/LawyerParalegalDirectory/loadSearchPage.do>

Avocats et avocates de l'Ontario

http://www1.lsuc.on.ca/specialist/jsp/directory_fr1.jsp



Pour avoir accès à des ressources en droit de la famille, consultez : www.undroitdefamille.ca

fodf Femmes ontariennes et
droit de la famille
Le droit de savoir



Financé par le gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées ici sont celles d'AOcVF et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement de l'Ontario

Être aidée en droit de la famille en Ontario

01. Qui contacter pour obtenir de l'aide

02. Comment se préparer à recevoir de l'aide

03. Comment se faire représenter par un ou une avocate

MISE EN GARDE

C'est au moment où la relation de couple prend fin que le risque de violence mortelle est le plus élevé pour les femmes aux prises avec la violence. Si vous êtes en danger immédiat, contactez le **911**.

Pour obtenir de l'aide, communiquez en Ontario avec la ligne de soutien francophone Fem'aide au

1 877 336-2433

ATS : 1 866 860-7082

www.femaide.ca